

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2009

Réception par le Prefet : 18/12/2009

Publication : 23/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-16-1-10

Séance du jeudi 17 décembre 2009

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL D'ARCHIVES A GUEBWILLER AU PROFIT DU CDMC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2009 du Conseil Général du décembre 2009 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU la convention conclue le 14 avril 2008 entre le Département du Haut-Rhin et la société AME REAL RESIDENCES Sarl pour l'occupation de locaux sis 97 rue Théodore Deck à GUEBWILLER, ainsi que son avenant n° 1, signé le 1^{er} juillet 2009 entre les mêmes et la SCI Arc en Ciel, entérinant le changement de propriétaire des locaux,
- VU la lettre du 27 octobre 2009 de la SCI Arc en Ciel, autorisant le Département à sous-louer un local d'archives au CDMC,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE les termes de la convention de sous-location à conclure entre le CDMC et le Département du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un local d'archives au sous-sol de l'antenne provisoire du territoire de vie de GUEBWILLER ;
- AUTORISE la signature de cette convention, dont le projet est annexé au rapport ;

- PRECISE que la recette correspondante, d'un montant annuel de 720,00 €, sera recouvrée au chapitre 75, nature 752, fonction 0202 du budget départemental 2010.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions